



**FIDA**

**FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE**

**Consultation sur la sixième reconstitution des ressources du FIDA – Troisième session**

Rome, 2-3 juillet 2002

### **PROGRAMME DE TRAVAIL DU FIDA**

1. Le mandat du FIDA a depuis toujours été spécifiquement axé sur la lutte contre la pauvreté rurale. Au cours de ses 25 ans d'existence, le Fonds a appuyé plus de 600 programmes de réduction de la pauvreté dans 114 pays, finançant à hauteur de 7,4 milliards de USD leur coût d'investissement total de 21,6 milliards de USD. Ces programmes ont touché environ 250 millions d'hommes et de femmes pauvres et leur ont offert la possibilité d'améliorer leur productivité et leurs revenus et de se libérer de la pauvreté.
2. Ces dernières années, l'ampleur et l'intensité de la pauvreté chronique ont de plus en plus retenu l'attention des milieux internationaux. À la suite d'une série de grandes conférences internationales tenues au cours des années 90, les dirigeants du monde se sont, lors du Sommet du Millénaire, en septembre 2000, engagés à réduire de moitié d'ici à 2015 le nombre de ceux qui vivent avec moins de un dollar par jour. Il est désormais reconnu que venir à bout de la pauvreté et de la faim est l'objectif primordial de la coopération internationale pour le développement.
3. À la Conférence sur le financement du développement (CFD), tenue à Monterrey, au Mexique, en mars de cette année, la communauté internationale a lancé le processus qui consiste à donner une suite concrète à cet engagement politique de haut niveau en mobilisant les ressources nécessaires pour réaliser les objectifs fixés lors du Sommet du Millénaire. À cet effet, les États-Unis et l'Union européenne ont annoncé leur intention d'accroître leur aide au développement, au-delà des niveaux actuels, d'un montant estimé à 30 milliards de USD entre 2002 et 2006, et de maintenir par la suite un accroissement annuel d'environ 15 milliards de USD. Des ressources additionnelles devraient donc être disponibles dans les années à venir pour intensifier la lutte contre la pauvreté.
4. S'assurer que ces ressources supplémentaires sont utilisées le plus rationnellement possible pour avoir un impact maximal sur la pauvreté est une source de préoccupation justifiée.
5. L'Examen externe des résultats et de l'impact des opérations du FIDA, effectué à la demande de la Consultation sur la sixième reconstitution des ressources du FIDA, a présenté un bilan positif de la pertinence du Fonds dans la lutte contre la pauvreté. Cet examen externe appelait l'attention sur les innovations du FIDA et sur ses substantielles contributions au recul de la pauvreté. Il notait également qu'au cours des quelques dernières années, entre 1993 et 2001, le Fonds avait augmenté son

programme de travail tout en réduisant les dépenses budgétaires d'administration afférentes à ses opérations. Il relevait en outre certaines difficultés importantes qui devaient être résolues afin que, pour reprendre les termes de l'examen externe, *le FIDA puisse devenir la référence suprême pour la pensée et l'action dans le combat contre la pauvreté rurale*. Le FIDA est résolu à relever ces défis au cours de la période de la sixième reconstitution.

6. La nécessité, de fait l'obligation, de réduire la pauvreté est impérieuse. Depuis le Sommet du Millénaire et la CFD, on note désormais une volonté politique accrue et une augmentation substantielle des ressources destinées à la lutte contre la pauvreté. Cette nouvelle volonté politique a pour toile de fond l'inquiétude profonde que suscite le rythme actuel du recul de la pauvreté, particulièrement en Afrique, lequel est bien en deçà du niveau requis pour atteindre l'objectif de réduction de la pauvreté fixé lors du Sommet du Millénaire. Aujourd'hui, on estime que 1,2 milliard d'êtres humains vivent avec moins de un dollar par jour. Environ trois quarts d'entre eux, soit 900 millions de personnes, vivent en milieu rural et tirent l'essentiel de leurs moyens de subsistance de l'agriculture et des activités qui s'y rattachent. Ces 900 millions de personnes sont le groupe cible potentiel du FIDA.

7. La décision concernant le niveau annuel des prêts et des dons du FIDA est prise en fonction des besoins. Mais de toute évidence, elle dépend également des ressources disponibles et de la capacité dont dispose le Fonds pour distribuer ces ressources de manière efficiente. À la lumière de ces considérations, les États membres du FIDA ont étudié de très près le niveau de son programme de travail au cours des négociations des quatrième et cinquième reconstitutions.

8. Au cours de la Consultation sur la quatrième reconstitution, les États membres ont également examiné les résultats obtenus par le Fonds, présentés dans le rapport de l'Évaluation externe rapide. Ils se sont en outre penchés sur la capacité institutionnelle d'exécution des programmes, telle qu'indiquée par le niveau effectif des programmes de prêt au milieu des années 90.

9. Les États membres ont reconnu que le Fonds devait se fixer un certain seuil critique en deçà duquel sa présence dans les pays serait trop peu fréquente et trop modeste pour avoir un impact durable ou attirer les cofinancements. En outre, le FIDA doit œuvrer à une certaine échelle minimale pour pouvoir associer les pays emprunteurs, et d'autres institutions nationales et multilatérales, au débat sur les grandes orientations en vue de favoriser l'évolution des institutions et des politiques en faveur des activités productives des pauvres.

10. À l'issue d'un examen approfondi de tous ces facteurs et ayant noté que le programme de travail du Fonds était effectivement de l'ordre de 450 millions de USD, les membres de la Consultation sont convenus en 1996 qu'un programme de travail de 450 millions de USD devait être maintenu tout au long de la période de la quatrième reconstitution. En conséquence, le Conseil d'administration a approuvé en décembre 1996 un programme de travail pour 1997 de 450 millions de USD, et un programme de travail de même niveau, en termes réels, pour les années suivantes de la période de la quatrième reconstitution.

11. La question du programme de prêts du Fonds a naturellement été examinée à nouveau au cours des négociations de la cinquième reconstitution. Dans son rapport final, la Consultation sur la cinquième reconstitution est convenue de fixer le niveau visé pour la cinquième reconstitution en tenant compte du fait qu'il était *souhaitable de maintenir un programme annuel d'opérations d'environ 450 millions de USD, en valeur de 1996* (voir document GC 24/L.3, paragraphe 86).

12. Le programme de travail du FIDA est naturellement une nouvelle fois un aspect essentiel des discussions en cours sur la reconstitution. Il est reconnu que le caractère plus prioritaire accordé à la lutte contre la pauvreté au plan international et la promesse de la mise à disposition de ressources



accrues devraient se traduire par des programmes de réduction de la pauvreté plus dynamiques au sein des institutions qui sont en mesure de le faire.

13. Comme l'a montré l'examen externe effectué dans le contexte de la sixième reconstitution, le FIDA a clairement fait ses preuves en appuyant efficacement à des programmes de lutte contre la pauvreté qui ont eu un réel impact. Les pays en développement emprunteurs, quant à eux, ont montré l'importance qu'ils attachent à ces programmes. Les pays emprunteurs et leurs institutions publiques et financières nationales, ainsi que les bénéficiaires eux-mêmes, ont de plus en plus fréquemment cofinancé les programmes bénéficiant de l'appui du Fonds. Par exemple, au cours des cinq dernières années, le FIDA a lui-même fourni environ 2 milliards de USD, soit 40% du coût total d'investissement des programmes bénéficiant de son appui, lequel se chiffre à 5 milliards de USD. Les pays ont pour leur part cofinancé presque 1,5 milliard de USD, soit environ 30% du coût total d'investissement.

14. En second lieu, les pays en développement emprunteurs ont montré l'importance qu'ils attachent aux programmes du FIDA en augmentant leurs contributions aux ressources du Fonds. Non seulement les contributions de certains pays en développement sont d'un montant substantiel, en termes absolus, mais, chose peut-être plus remarquable encore, quasiment tous les pays emprunteurs, même les petits pays pauvres, contribuent aux ressources du Fonds. Nombre des contributions provenant de ceux-ci sont comparables au regard de la taille de leur économie aux apports des pays membres développés. Par exemple, des pays comme la Côte d'Ivoire, le Ghana, la République-Unie de Tanzanie, la Tunisie, le Mozambique, entre autres, ont annoncé des contributions à la cinquième reconstitution qui représentent une part nettement plus importante de leur PIB que celles des grands pays donateurs.

15. Le document présenté à la session d'avril de la Consultation sur la Mise en œuvre du Cadre stratégique du FIDA pour 2002-2006 soulignait les principales caractéristiques des opérations que pourrait exécuter le Fonds si son programme de travail restait au niveau de base qui avait été fixé au cours des quatrième et cinquième reconstitutions, à savoir 450 millions de USD, en valeur de 1996. En valeur de 2004, ce montant équivaut à environ 520 millions de USD. Ce document soulignait en outre les conséquences qu'aurait une augmentation du programme de travail de 15%, soit un niveau de 600 millions de USD.

16. À l'heure actuelle, les programmes en cours du FIDA atteignent environ 10 millions de personnes très pauvres chaque année. Ainsi, entre 2000 et 2015, le FIDA touchera quelque 150 millions de personnes. Avec le programme renforcé, à compter du début de la période de la sixième reconstitution, en 2004, ce nombre passerait chaque année à environ 15 millions, soit 60 millions de bénéficiaires de plus entre 2004 et 2015.

17. Un programme renforcé permettrait également au FIDA de répondre de plus près aux besoins des pays qui s'engagent dans le processus des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), des groupes particulièrement marginalisés, y compris les populations autochtones, et des victimes des crises, ainsi que de contribuer à satisfaire les besoins des États qui sont devenus membres depuis 1994.

18. En outre, le programme renforcé permettrait au FIDA de jouer un rôle plus cohérent et stratégique dans des régions clés et sur des questions de politique cruciales. Relever le niveau du programme de travail aura bien sûr une incidence sur les coûts en termes d'élaboration, d'appui à l'exécution et de suivi des programmes. Toutefois, compte tenu de ses antécédents et de sa capacité avérée, l'augmentation des ressources administratives requises sera moins que proportionnelle à l'accroissement du programme de prêt, renforçant donc encore le rapport coût-efficacité du Fonds.